L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES.—NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 9 JUILLET 1847.

... EST PUBLIÉE PAR ... E & VUSSE,
No. 41 rue de Chartres, et No. 13 rue de Camp.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 9 JUILLET 1847.

MEXIQUE.

Nous avons aujourd'hui sur les affaires du Mexique quelques renseignements plus circonstanciés que ceux qui ont été publiés hier; mais ils sont loin d'être aussi explicites qu'on le voudrait. Les faits sont posés avec si peu de netteté que, sur beaucoup de points, on en est toujours réduit aux conjectures.

Santa Anna est à Mexico, lui qui, à son retour avait proclamé la liberté de la presse, emploie maintenant à la bâillonner le pouvoir qu'il a repris on ne sait comment. Ce nabuco d'hier que la population de Mexico accueillait naguère avec des huées et des [illegible], qui offrait, il y a quelques jours, sa démission et qui n'aspirait qu'à [illegible], après avoir accompli ce qu'il pouvait pour sa patrie, cette "victime des haines politiques" contre lequel les ennemis du Mexique tournaient tous leurs efforts, et qui n'avait plus d'autre parti à prendre que de leur céder la place; eh bien! vous le retrouvez dans Mexico avec une autorité sans bornes; emprisonnant ou bannissant les éditeurs de journaux indociles, ordonnant un emprunt forcé; exerçant en un mot une tyrannie toute dictatoriale! N'est-ce pas étrange! à quel titre agit-il ainsi? A-t-il été en effet investi de pouvoirs extraordinaires, ou bien ne fait-il qu'user des droits que lui donne cette présidence provisoire dont il voulait naguères déposer le fardeau? Ce problème reste sans solution. Il est seulement évident que Santa Anna a repris depuis quelque temps un ascendant marqué; et que c'est avec lui surtout que les plénipotentiaires américains auront à traiter, si toutefois on traite.

Quelles sont les dispositions du peuple de Mexico? nous ne le savons pas; rien ne peut même nous le faire deviner. Les partisans de la paix, non plus que les adversaires de Santa Anna, n'ont désormais le droit de faire entendre leur voix au moyen de la presse; ils se taisent comme les autres, comme les Puros eux-mêmes. Tout est mystère de ce côté.

La seule chose que nous sachions positivement, c'est que le général Scott a adressé au gouvernement en fonctions une communication par laquelle il le prévient que M. Trist, commissaire des Etats-Unis, ayant pleins pouvoirs pour négocier et conclure la paix, est arrivé à Puebla. Le gouvernement, qui ne veut pas prendre l'initiative et qui montre une obséquieuse soumission à la soi-disant représentation nationale, le gouvernement qui sans doute n'agit ainsi qu'à l'instigation du rusé Santa Anna, renvoie la communication au Congrès; et de son côté le Congrès semble fuir devant la responsabilité qu'on rejette sur lui. "Nous pensons, dit le *Monitor Republicano* du 23 juin, nous pensons qu'un nombre suffisant de députés ne se réunira point;" puis il ajoute: "Dans ce cas, nous publierons dans nos colonnes les noms des absents, afin que le peuple qui les connaîtra, songe à ne plus les renvoyer au Congrès." Cette simple réflexion du *Monitor* nous semble peindre profondément l'état des esprits parmi les représentans du peuple mexicain. Incertitude et lâcheté! Est-ce le peuple, ou n'est-ce pas plutôt Santa Anna qui [illegible] et qui les condamne à l'impuissance, [illegible] la plus complète?

Les ouvertures du général Scott courent, comme on le voit, grand risque de ne rien produire actuellement: elles ont tout d'abord de la peine à rencontrer un pouvoir qui veuille les recevoir officiellement et s'en occuper. S'il en est ainsi au début, que sera-ce quand on en arrivera à la négociation des bases du traité, si jamais toutefois on arrive jusque là? Que de difficultés! que d'obstacles! que de délais! que de fins de non-recevoir! que d'embarras! C'est à n'en jamais prévoir la fin!

Le général Scott n'avait point quitté Puebla le 30; et rien ne parlait pas de son départ prochain pour Mexico. Il attend des renforts; ces renforts qui devaient lui être arrivés au commencement de juin et qui ne sont pas arrivés le 20 du même mois! Ces renforts qui devaient porter son armée à vingt mille hommes et qui, lorsqu'ils seront rendus à destination, compléteront environ la moitié de ce chiffre! Ces dix mille hommes suffiront-ils pour entrer à Mexico et "conquérir enfin la paix?" C'est là ce que le public est jaloux de savoir; mais nous ne sommes pas assez prophètes pour le lui dire. La seule chose que nous puissions saisir, c'est que dans l'armée même du général Scott le vent était à la paix aux dernières dates. On ne parlait plus de combats à livrer sur la route ou sous les murs de Mexico. On semblait convaincu que les ouvertures du général Scott feraient merveille; on comptait sur l'influence qu'exerceraient à Mexico les classes intéressées à la paix. Enfin quelques officiers comptaient déjà d'une façon si formelle sur la paix, qu'ils pensaient déjà aux mesures à prendre pour regagner leurs foyers; nous voudrions bien qu'ils eussent raison; mais nous ne l'espérons pas.

LE JUGEMENT ET LA MORT DE DANTON forment sans contredit l'un des épisodes les plus dramatiques et les plus saisissans de la Révolution française. M. de Lamartine ne pouvait pas négliger un pareil sujet: il a raconté cette péripétie avec toute la vivacité de couleur qu'il a mise dans les grandes scènes de la révolution; et nous sommes convaincus que beaucoup de nos lecteurs donneront au fragment dont nous commençons aujourd'hui la publication, l'avantage sur ceux qui ont déjà paru. Ce ne sera peut-être que justice, malgré la magnificence de style et la hauteur d'appréciation qui brillaient dans le *Portrait de Mirabeau* et dans le *Jugement sur la mort de Louis XVI*.

L'ORLEANAIS.—Par un oubli que nous nous reprochons, nous n'avons point encore parlé de l'*Orléanais* dont trois numéros ont déjà paru. Ce journal, publié en français et en anglais, a pour Editeurs Messieurs P. Boutet et Prendergast. Il est bien imprimé; il a bonne façon; il offre, dans sa composition une variété assez attrayante; il mérite en un mot d'avoir bon nombre de lecteurs et d'abonnés. Nous les lui souhaitons bien cordialement; et nous lui promettons pour notre part de garder envers lui les égards qu'il compte avoir envers ses confrères. Rien ne peut mieux nous aller que la décence et la modération. Le public finit toujours par en tenir compte.

CALIFORNIE.—L'*United States Gazette* emprunte à une lettre écrite de Mazatlan, sous la date du 3 mai, quelques détails sur ce qui se passe dans ce pays.

Le vaisseau des Etats-Unis *Independence*, commodore Shubrick, bloquait Mazatlan depuis près de trois mois, et durant ce temps il avait fait plusieurs prises. Il devait [illegible] le blocus encore un mois ou deux, puis [illegible] voile pour les îles Sandwich, d'où il reviendra en septembre.

Le *Cyane* et le *Portsmouth* croisaient le long de la côte. Le premier avait fait plusieurs prises, et le second avait opéré une capture qu'on estimait à $200,000. Mais ces croisières presque inactives ne satisfont point les désirs des officiers et des marins qui voudraient faire quelque chose pour l'honneur de leurs corps. On a parlé plus d'une fois qu'une attaque devait être dirigée sur Acapulco, qu'on dit aussi fort que la Vera-Cruz; mais on ne sait rien des intentions du commodore.

Le [illegible] de Californie est arrivé à sa destination, mais en fort mauvais état. On craint bien qu'il ne puisse faire le service pour lequel on comptait sur lui.

[illegible]

ANNUAL EXECUTIVE REGISTER.—Nous avons reçu de M. J. J. G[illegible] l'*Annual Executive Register*, qui présente la liste complète de tous les officiers nommés soit par le gouverneur, soit par le peuple. Il indique la durée et la nature des fonctions de chacun d'eux; leur résidence, &c. C'est un livre qu'on a souvent besoin de consulter, et dont ne peuvent se passer les hommes publics.

RÉCOLTES.—L'apparence des récoltes est excellente dans toutes les parties de l'Arkansas. Le maïs est très beau et le coton n'a jamais été meilleur. La culture s'est d'ailleurs développée sur une grande échelle.

D'après les journaux de Milwaukie, le blé cette année est magnifique dans tout le Wisconsin septentrional, et jamais on n'y aura fait une aussi belle moisson.

La récolte du blé a commencé dans le Maryland. Elle dépassera la moyenne sur toutes les bonnes terres; quant aux terres maigres, elles donnent peu, ce peu du moins sera de bonne qualité.

Toutes les céréales ont parfaitement réussi dans le Massachusetts. Les plantes, le foin, &c. donneront aussi de beaux produits.

Grâce au développement de la culture le Wisconsin, l'Illinois et l'Indiana produiront cette année le double de ce qu'ils produisent ordinairement en blé. Le maïs y sera aussi fort abondant. La production y sera énorme.

☞ L'*Union* de Washington donne une nouvelle qui causera un plaisir universel: "Le gouvernement, dit ce journal, donne désormais plus d'attention au mérite de ceux qui sont appelés au service soit dans l'armée, soit dans la marine." Quand on songe au nombre d'individus incapables dont M. Polk a fait choix pour des grades élevés dans l'armée, il faut avouer qu'il est bien temps d'apporter plus d'attention au mérite de ceux qui aspirent à de pareils emplois. Il est malheureux seulement que M. Polk soit arrivé si tard à cette conviction, attendu que jusqu'à présent il a plutôt songé à favoriser le locofocoïsme que les intérêts réels du service. (*Journal de Louisville.*)

VOYAGE DU PRÉSIDENT.—De New-Haven le Président s'est rendu à Hartford où il a été reçu avec beaucoup de cérémonie. Il a quitté cette dernière ville, le 28, à huit heures du matin, pour aller à Springfield, Massachusetts, où il a passé la nuit. Le 29, il était à Worcester, d'où il est parti pour Boston par un convoi spécial. Une escorte militaire l'attendait à son arrivée; et il a été accueilli à l'entrée de la ville par le Maire et les autorités. On l'a mené à "Revere House," et on l'a fait dîner avec le Conseil de ville. Dans l'après-midi, il a dû recevoir les citoyens qui désiraient le voir. De Boston, il doit aller visiter Lowell, puis Concord dans le New-Hampshire; il poussera ensuite jusqu'à Portland, et peut-être jusqu'à Augusta, dans le Maine.

☞ Le *National Whig* de Washington déclare que la lettre du général Taylor publiée par le *Signal* de Cincinnati, lettre dont nous avons donné hier un passage, est un faux manifeste. En la relisant attentivement, on peut trouver que, sauf le passage traduit par nous, elle manque un peu de cette netteté et de cette simplicité qui caractérise si essentiellement toutes les lettres du vieux "Rough and Ready." On saura bientôt sans doute s'il y a imposture ou non; ce qui du reste n'a pas une importance majeure, car la lettre n'a rien de compromettant.

A partir du 1er courant, l'*United States Gazette* de Philadelphie s'est fondue avec le *North American*. M. Chandler, éditeur du premier de ces journaux et l'un des écrivains les plus habiles de la presse, se retire après une laborieuse carrière de vingt-cinq ans. L'accroissement de circulation que cette fusion donne au *North American*, permettra à ce journal déjà fort remarquable de prendre un développement qui en accroîtra encore la valeur.

RIO DE LA PLATA.—On a reçu à Philadelphie des nouvelles de Montevidéo qui vont jusqu'au 9 mai. Il paraît que les hostilités ont repris entre les gouvernements de l'Uruguay et de Buenos-Ayres. Oribe avait son quartier-général à 4 milles de Montevidéo; et des escarmouches avaient lieu nuit et jour entre les deux partis. Les escadres anglaise et française continuaient à maintenir le blocus.

Le ministre nommé par le gouvernement français pour arranger les difficultés entre les parties belligérantes, M. de Walewski, est arrivé le 5 mai à Montevidéo, et est parti presque immédiatement pour Buenos-Ayres. Le nouvel amiral français a pris le commandement de l'escadre.

Par suite de la continuation des hostilités, le pays est dans un état déplorable; les affaires sont tout à fait paralysées; et le désordre règne dans Montevidéo. Des meurtres s'y commettent chaque jour.

Chronique Locale.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT.—L'avocat de District a renvoyé hier de la plainte le nommé William Hannah dit William Harris, accusé de vagabondage. On se souvient que cet individu avait été envoyé pour six mois, par le recorder Baldwin, à la maison de détention, et qu'il avait obtenu son élargissement provisoire par voie d'habeas corpus.—Des actes d'accusation ont été enregistrés contre Patrick Glenn, pour voies de fait, ainsi que John Dailey, John Marshall et James Bourke pour vol.—Thomas Haro, mis en jugement pour voies de fait, a été acquitté.—Dans l'affaire de Mary Costello, accusée de vol, le jury n'ayant pu se mettre d'accord sur le verdict à rendre, la Cour a décidé qu'il resterait renfermé jusqu'à demain.

NOUVELLE ARRESTATION.—Maurice Charles, homme de couleur libre, arrêté une fois déjà pour insultes envers un blanc, et renvoyé de la plainte par l'avocat de district, a été de nouveau appréhendé hier sous une semblable prévention. Il ne s'échappera pas cette fois.

VOLS.—De nombreux affidavits pour vol ont été portés hier matin devant le recorder par intérim Bérard. Par suite de ces plaintes, l'esclave Emma a été arrêtée sous prévention d'avoir soustrait une somme de $50 à madame Liddy Petit: elle a été envoyée en prison.—Frédérick Osborn, prévenu du vol d'une montre et d'une valise renfermant de l'argent, a été conduit en prison pour y attendre le jour de l'examen. La femme Ellen Morgan a été également arrêtée pour répondre à une accusation de vol portée contre elle par Mlle Fanny M. Smith, modiste, rue Bourgogne.

NOYÉ.—On a retiré hier du Nouveau-Bassin, le corps d'un jeune nègre dont le nom est inconnu. Il a été enterré par les soins du [illegible].

RIXE.—Hier matin, vers cinq heures, trois individus nommés Antonio Hyraena, Jose Vallego dit Pepillo et Bolero, se sont précipités, le couteau à la main sur un nommé Ramon Platte, qui se trouvait alors au marché aux légumes. Platte a pu heureusement se soustraire par la fuite, à la mort dont il était menacé, [illegible] ses agresseurs [illegible] actives recherches pour les découvrir.

COLLISION D'OMNIBUS.—Robert [illegible], conducteur de l'omnibus "Uncle Sam", comparaissait hier devant le recorder par intérim Bérard, sous une grave prévention. On l'accuse d'avoir volontairement jeté son lourd véhicule sur un autre omnibus qui dessert la ligne de la Pointe Coton. De déplorables accidents eussent pu résulter de cette collision, due sans doute à des motifs de rivalité. L'accusé a été condamné à une amende de $50.

[illegible]—Un petit [illegible], Jean [illegible], se promenant à la [illegible] [illegible] Jean Baptiste [illegible] [illegible] l'appellera devant lui.

TONNERRE.—Hier, vers une heure de l'après-midi, au moment où la pluie tombait par torrents, un navire mouillé dans le port de la Seconde Municipalité a été frappé par la foudre. Le fluide électrique est descendu par le grand mât et a été absorbé par les eaux [illegible] sans qu'il en soit résulté aucun accident.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No. [illegible].—Le Conseil s'est réuni hier sur une convocation du Maire. [illegible]

Le comité des améliorations présente un rapport dans lequel plusieurs améliorations sont proposées, telles que la construction des wharfs de la rue du Canal à la rue Ste-Anne; le remblai de [illegible], partie de la levée de la rue Ste-Anne à la rue du Canal, etc. etc. Le comité recommande également l'adoption d'une ordonnance relative au port. Cette dernière recommandation du comité donne lieu à une longue discussion. L'ordonnance est enfin adoptée par 8 voix contre 5. Le salaire de M. Palmer, [illegible] des nègres de chaînes, est fixé à [illegible] par mois.

Après avoir délibéré sur d'autres objets, le Conseil s'ajourna.

TÉLÉGRAPHE [illegible].—"C'est avec plaisir, dit le *Courier* de Charleston, que nous annonçons que les poteaux destinés à recevoir les fils de la ligne télégraphique entre cette ville et Columbia, commencent à s'élever le long de la voie du chemin de fer. On s'est mis à l'œuvre lundi dernier, et l'on a déjà planté les poteaux sur une longueur de plus d'un mille. Ils sont en cyprès, ont une hauteur de vingt-cinq pieds, et sont à environ cent yards l'un de l'autre."

NEW YORK.—On lit dans le *Franco-Américain* de New-York, du 30 juin:

SESSION À ALBANY.—Hier à midi, conformément à la proclamation du gouverneur, le Sénat de l'Etat de New-York a dû se réunir en session extraordinaire à Albany.

Le but de cette session est la confirmation de certaines nominations faites par le gouverneur, de juges pour remplir les cadres de la Cour suprême, les titulaires actuels ayant été, lors des dernières élections, désignés par le vote populaire à siéger à la Cour d'appel.

Les débats auront un certain degré d'animation et d'intérêt, car ils sont relatifs à l'application de la nouvelle Constitution qui, suivant quelques [illegible], refuse au gouverneur autorité pour procéder aux nominations que le Sénat est appelé à ratifier.

UN [illegible].—Hier matin, vers 5 heures, un officier de police trouva, dans un baril, au coin de Madison street, une jeune fille d'environ 12 ans; elle était à peu près nue. Mise en demeure d'expliquer sa position singulière, l'enfant [illegible] que, devant partir, en compagnie d'une [illegible], pour se rendre d'Albany à New-York, le steamboat abandonna la place pendant qu'elle se trouvait seule à bord, ce qui fit qu'en arrivant à New-York, elle fut obligée, dans son isolement, d'accepter les soins hospitaliers d'une vieille femme qu'elle indique gisante à quelques pas du baril. La mégère était encore en état de grâce et cuvait le saint esprit du whiskey; elle put cependant prononcer quelques paroles dans l'épaisseur desquelles l'officier découvrit que, pour resserrer les liens d'amitié qui l'attachaient à l'adolescente voyageuse, elle avait versé sur son cœur vierge un plein verre de consolation à l'état liquide. A cette période de l'histoire, se terminent les réminiscences et commence le tonneau: l'enfant a oublié la fin du roman; ce qu'il y a de plus clair, dans l'affaire, c'est qu'on lui a volé sa robe; n'est-ce que cela?

JUGEMENT ET MORT DE DANTON.

"La Convention nationale, après avoir entendu le rapport des comités de sûreté générale et de salut public, décrète d'accusation Camille Desmoulins, Hérault, Danton, Philippeaux, Lacroix, prévenus de complicité avec d'Orléans et Dumouriez, avec Fabre d'Eglantine et les ennemis de la république, d'avoir trempé dans la conspiration tendante à rétablir la monarchie, à détruire la représentation nationale et le gouvernement républicain. En conséquence, elle ordonne leur mise en jugement avec Fabre d'Eglantine."

Pas un mot ne s'éleva contre ces conclusions. Le vote fut aussi unanime que l'effroi. [illegible] furent livrées d'acclamation au comité de salut public.

Fouquier-Tinville fut appelé au comité et chargé de traduire promptement les détenus au tribunal révolutionnaire. Souple et tranchant comme la lame dans la main, Fouquier [illegible] rédigea en acte d'accusation le rapport de Saint-Just.

Danton cependant se calmait dans sa prison et feignait le désintéressement de son propre sort. [illegible] "La république [illegible] Couthon et [illegible] à l'impuissant Robespierre, cela pourrait encore marcher quelque temps. Quant à moi, ajoutait-il, je ne regrette pas le pouvoir, car dans les révolutions la victoire reste aux plus scélérats."

On voyait à ces paroles que les révolutions n'avaient jamais été pour Danton que des loteries d'ambition et non des triomphes d'idées.

D'autres fois il faisait des retours philosophiques sur les agitations de sa vie et sur l'inanité de l'ambition. "Il vaudrait mieux, disait-il, être un pauvre pêcheur que de gouverner les hommes." [illegible] Revenant avec complaisance sur les jours heureux de sa dernière retraite à Arcis-sur-Aube, il parlait [illegible] des loisirs des champs, de la sérénité que le contact de la nature répand dans le cœur de l'homme, de la félicité domestique, de l'amour [illegible] dans son cœur pour une femme qui lui faisait oublier jusqu'à la patrie! Il s'apitoyait sur la captivité de tant de [illegible] et d'innocentes jeunes filles enfermées au Luxembourg. Il feignait d'avoir ignoré ces [illegible] pouvoir de la Convention. "Quoi! dit-il [illegible] à Lacroix, [illegible] des prisons! Vous n'avez jamais [illegible] ces charretées de condamnés allant au supplice? [illegible] Non, dit Lacroix, je ne me suis jamais rencontré sur leur chemin; [illegible] Danton et moi [illegible]"

Alors passèrent les jours qui précédèrent le procès. Danton était [illegible]; il plaignait Lacroix, Bazire, Camille Desmoulins, Hérault de Séchelles [illegible] Jeune, riche, éloquent, [illegible] un des plus beaux parmi [illegible], Hérault de Séchelles [illegible]. Il était attaché à une jeune femme d'une grande naissance et d'une rare beauté. Elle avait été pour Hérault de Séchelles, à Chambéry, ce que Thérésa Cabarrus était pour Tallien à Bordeaux. Elle languissait et pleurait maintenant aux portes de la prison sans pouvoir fléchir Robespierre.

Fabre d'Eglantine, consolé quelquefois par les visites de sa femme, était consumé par la maladie.

Chabot, seul, abandonné de tous, couvert de ridicule et de mépris par les autres détenus, ne pouvait supporter ce supplice d'infamie. Il n'avait pas même la gloire qu'il avait tant ambitionnée dans la mort. Il se procura du poison, il le but. Il ne put supporter les douleurs de l'agonie. Il appela par ses gémissements les gardiens dans son cachot. On le rappela à la vie pour le conserver au supplice.

Camille Desmoulins inspirait le sentiment de compassion qu'on éprouve pour la faiblesse. Léger et capricieux même dans ses colères, le sourire avait été toujours près de l'imprécation sur ses lèvres. Les haines qu'il avait inspirées étaient légères comme lui. Elles ne résistaient pas à ses larmes. [illegible] tout haut le nom de sa femme, la belle Lucile. Cette jeune et tendre épouse, privée en cinq jours de son père et son mari, rôdait sans cesse le jour autour du Luxembourg pour apercevoir Camille ou pour être aperçue de loin par lui. Les grilles étaient leur seul moyen d'entretien à travers l'espace. Leur séparation était [illegible] déchirante qu'imprévue.

Lucile Duplessis était fille de Mme Duplessis, une des plus belles personnes de son temps, et de M. Duplessis, ancien commis de finances, zélé patriote. Un long attachement, une pénible attente de plusieurs années avaient précédé l'union des jeunes gens. Ce jardin du Luxembourg, où pleuraient maintenant les deux époux, avait été précisément le site de leur première rencontre, de leurs entrevues et de leurs amours. Brissot, Danton et Robespierre, familiers alors de la maison Duplessis, avaient signé comme témoins et comme amis le contrat de mariage. De ces hommes séparés maintenant par les factions et par l'échafaud, l'un était l'occasion, l'autre l'instrument des malheurs et du veuvage prochain de Lucile.

[illegible] 30 au 31 mars, au moment où il [illegible] des bras de sa femme, le bruit d'u[illegible] [illegible] Camille Desmoulins [illegible]

[illegible] jeter ensemble à ses pieds et lui arracher la vie de leurs époux? [illegible] Danton confondit ses larmes avec celles de Lucile, [illegible] "Je suivrai Danton à l'échafaud, dit-elle, mais je n'humilierai pas sa mémoire devant son ennemi. S'il devait la vie au pardon de Robespierre, il ne me pardonnerait ni dans ce monde, ni dans l'autre. Il m'a légué en partant son honneur. Je dois le lui rapporter intact." Lucile, désespérée, courut seule à la porte du comité de salut public. Elle fut repoussée. Trouvant Robespierre inaccessible, elle lui écrivit. Voici sa lettre:

"Est-ce bien toi qui oses nous accuser de projets de trahison envers la patrie, toi qui as déjà tant profité des efforts que nous avons faits uniquement pour elle? Camille a vu naître ton orgueil, il a pressenti la marche que tu voulais suivre; mais il s'est rappelé votre ancienne amitié, et il a reculé devant l'idée d'accuser un ami, un compagnon de ses travaux. Cette main qui a pressé la tienne a quitté la plume avant le temps, lorsqu'elle ne pouvait plus la tenir pour tracer ton éloge, et toi, tu l'envoies à la mort! Tu as donc compris son silence? Il doit t'en remercier.

"Mais, Robespierre, pourras-tu bien accomplir les funestes projets qui t'ont inspirés sans doute les âmes viles qui t'entourent? As-tu oublié ces liaisons que Camille ne se rappelle jamais sans attendrissement, toi qui fis des vœux pour notre union, qui joignis nos mains dans les tiennes, toi qui as souri à mon fils et que tes mains enfantines ont caressé tant de fois? Pourras-tu donc rejeter ma prière, mépriser mes larmes, fouler aux pieds la justice? Car, tu le sais toi-même, nous ne méritons pas le sort qu'on nous prépare, et tu peux le changer. S'il nous frappe, c'est que tu l'auras ordonné. Mais quel est donc le crime de mon Camille?

"Je n'ai pas sa plume pour le défendre. Mais la voix des bons citoyens et ton cœur, s'il est sensible, seront pour moi. Crois-tu que l'on prendra confiance en toi en te voyant immoler tes amis? Crois-tu que l'on bénira celui qui ne se soucie ni des larmes de la veuve ni de la mort de l'orphelin? Si j'étais la femme de Saint-Just, je lui dirais: La cause de Camille est la tienne, celle de tous les amis de Robespierre. Le pauvre Camille, dans la simplicité de son cœur, qu'il était loin de se douter du sort qui l'attend aujourd'hui! Il croyait travailler à ta gloire en te [illegible] ce qui manque encore à notre [illegible]. On l'a [illegible] calomnié près de [illegible], car tu ne saurais le croire [illegible]. Songe qu'il ne t'a jamais demandé [illegible] de personne; qu'il n'a jamais voulu aider par ta puissance, et que tu étais son plus ancien, son meilleur ami! et tu vas nous tuer tous deux! car le frapper, lui, c'est me tuer, moi!..."

Elle n'acheva pas. La lettre, confiée à sa mère, ne parvint pas à Robespierre.

Camille Desmoulins avait obtenu de son côté de la complaisance d'un visiteur des prisons les moyens rares et secrets de communiquer avec sa femme.

Il écrivit cette lettre entre deux interrogatoires:

"Ma destinée ramène, dans ma prison, mes yeux dans ce jardin où je passai huit années de ma vie à te voir; un coin de vue sur le Luxembourg me rappelle une foule de souvenirs de nos amours. Je suis au secret, mais jamais je n'ai été, par la pensée, par l'imagination, presque par le toucher, plus près de toi, de ta mère, de mon petit Horace! Je ne t'écris ce premier billet que pour te demander des choses de première nécessité; mais je vais passer tout le temps de ma prison à t'écrire, car je n'ai pas besoin de prendre ma plume pour autre chose et pour ma défense. Ma justification est tout entière dans mes huit volumes républicains. C'est un bon oreiller sur lequel ma conscience s'endort dans l'attente du tribunal et de la postérité. Je me jette à tes genoux, j'étends les bras pour t'embrasser, je ne trouve plus ... (ici on remarque la trace d'une larme). Envoie-moi le verre où il y a un C. et un D., nos deux noms; un livre que j'ai acheté, il y a quelques jours, et dans lequel il y a des pages en blanc mises exprès pour recevoir des notes. Ce livre roule sur l'immortalité de l'âme. J'ai besoin de me persuader qu'il y a un Dieu plus juste que les hommes, et que je ne puis manquer de te revoir. Ne t'afflige pas trop de mes idées, ma chère amie. Je ne désespère pas encore des hommes. Oui, ma bien-aimée, nous pourrons nous revoir encore dans le jardin du Luxembourg. Mais envoie-moi ce livre. Adieu, Lucile! adieu, Horace (c'était son fils)! Je ne puis pas vous embrasser, mais aux larmes que je verse il me semble vous tenir encore contre mon sein.... (Ici se trouve la trace d'une seconde larme.)

"TON CAMILLE."

Une heure après, le prisonnier reprenait la plume:

"Le ciel a eu pitié de mon innocence, écrivait-il à sa femme. Il m'a envoyé dans le sommeil un songe où je vous ai vus tous. Envoie-moi de tes cheveux et ton portrait; [illegible] je t'en prie; car je pense uniquement à toi, et jamais à l'affaire qui m'a amené ici. Je ne puis deviner."

Cependant le comité, vainqueur de la Convention par la voix de Robespierre et de Saint-Just, s'étonnait de la popularité qui suivait Danton dans les fers. Il voulait surprendre le peuple par la grandeur de la victime et par la promptitude du coup. On transporta la nuit les accusés à la Conciergerie. Danton, en entrant dans ce portique de l'échafaud, parut s'abattre sans ostentation d'innocence. Son visage devint sombre comme le séjour. Par un hasard ou par dérision, on assigna aux dantonistes pour cachot le cachot des Girondins. C'était là tout une vengeance et une prophétie. Danton y reconnut le doigt d'une justice divine [illegible]. "C'est à pareil jour, s'écria-t-il en y entrant, que j'ai fait instituer le tribunal révolutionnaire! J'en demande pardon à Dieu et aux hommes. Mon but était de prévenir un nouveau septembre et non de déchaîner ce fléau sur l'humanité."

Le procès s'ouvrit. Tous les jurés, choisis par Fouquier-Tinville et présidés par Hermann, étaient des vengeurs connus des accusés. Fouquier-Tinville lui-même, parent de Camille Desmoulins, devait au crédit de ce jeune patron son emploi d'accusateur public. [illegible] On n'attendait pas d'eux la justice, mais la mort.

Cependant le peuple, qui adorait encore Danton, assiégeait le Palais-de-Justice. La foule débordait jusque sur les quais environnants pour assister au triomphe du grand patriote. Danton parut avec une dignité un peu théâtrale devant les juges. Le président lui ayant demandé son nom, son âge, sa demeure: "Je suis Danton, répondit-il, assez connu dans la révolution; j'ai trente-cinq ans. Ma demeure sera bientôt dans le néant et mon nom vivra dans le Panthéon de l'histoire."

"Et moi, dit Camille Desmoulins, j'ai trente-trois ans, l'âge fatal aux révolutionnaires, l'âge du sans-culotte Jésus quand il mourut!"

Fouquier ayant fait asseoir sur les mêmes bancs Chabot, Fabre d'Eglantine et les intrigans leurs complices, Danton et ses amis se levèrent et s'écartèrent, indignés qu'on les confondît dans un même procès avec des hommes notés d'infamie. On commença par ceux-ci. Fabre d'Eglantine se défendit avec l'habileté d'un homme consommé dans l'art de colorer la parole. Le témoignage de Cambon, probité antique, ne laissa aucun doute sur le fait qu'on imputait à cet accusé d'avoir dénaturé et falsifié un décret de finances. Le jeune et infortuné Bazire n'avait d'autre tort que son amitié pour [illegible] son ami. Confident involontaire, Bazire mourut pour n'avoir pas consenti à se faire délateur.

Hérault de Séchelles fut interrogé avant Danton. Il répondit en homme qui méprise la vie autant que l'accusation, et qui accepte le jugement de l'avenir. Hermann appela ensuite Danton. Il lui reprocha ses liaisons avec Dumouriez et ses complicités occultes pour rétablir la royauté en corrompant l'armée et en [illegible] contre Paris. Danton se levant avec une indignation feinte: "Les lâches qui me calomnient," répondit-il en donnant à sa voix un éclat qui la portait [illegible] jusqu'au comité de salut public, "oseraient-ils m'attaquer en face? Qu'ils se montrent, et bientôt je les couvrirai eux-mêmes de l'ignominie qui les caractérise! Au reste, poursuivit-il avec un désordre et une précipitation de paroles qui attestaient le bouillonnement de ses idées, je l'ai dit, je le répète: mon domicile est bientôt dans le néant et mon nom au Panthéon. [illegible] Ma tête est là; elle répond de tout.... La vie m'est à charge, il me tarde d'en être délivré!... Les hommes de ma trempe sont impayables.... C'est sur leur front qu'est imprimé en caractères ineffaçables le sceau de la liberté, le génie républicain.... et c'est moi qu'on accuse d'avoir rampé aux pieds des cours! d'avoir conspiré avec Mirabeau, avec Dumouriez! Saint-Just, [illegible] des calomnies lancées contre le meilleur ami du peuple. [illegible]" Ces phrases évidemment préparées et remplies en lambeaux décousus dans une mémoire et dans une conscience troublées révélaient plus d'orgueil que d'innocence. Le président fit observer à l'accusé que Marat, accusé comme lui, s'était défendu autrement, et avait réfuté par des preuves froidement discutées l'accusation.

"Eh bien! reprit Danton, je vais donc descendre à ma justification," puis échappant aussitôt à de nouvelles explosions [illegible]:

"Moi! s'écria-t-il, vendu à Mirabeau, à d'Orléans, à Dumouriez!... mais tout le monde sait que j'ai combattu Mirabeau, que j'ai défendu Marat! Ne me suis-je pas montré lorsqu'on voulait soustraire le tyran en l'enlevant pour le mener à Saint-Cloud? N'ai-je point fait afficher aux Cordeliers la nécessité de s'engager.... J'ai toute la plénitude de ma tête lorsque je provoque mes accusateurs, lorsque je me demande à me mesurer avec eux? Qu'on me les produise, et je les replonge dans le néant d'où ils n'auraient jamais dû sortir! Vils imposteurs, paraissez, et je vais vous arracher le masque qui vous dérobe à la vindicte publique!"

Le président le rappela encore à la décence et à la modestie de l'accusé.—"Un accusé comme moi, répliqua Danton, qui connaît les mots et les choses, répond devant le jury, mais ne lui parle pas. [illegible]"

[illegible] me proposant le ministère, mais je lui déclarai ne vouloir accepter [illegible] Westermann [illegible] journée du 10 août, Westermann sortit des Tuileries tout couvert du sang des royalistes, et moi je disais qu'avec dix-sept mille hommes, disposés comme je l'aurais donné le plan, on aurait pu sauver la patrie."

Les paroles de Danton se pressaient si confusément sur ses lèvres qu'elles paraissaient étouffer sous la masse et sous l'incohérence de ses idées. La véritable éloquence d'un accusé, le sang-froid de la vérité et l'accent de la conscience lui manquaient. Il [illegible] y suppléer par les éclats de voix par lesquels il s'élevait jusqu'à la fièvre, jusqu'à la [illegible] indignation. Les mouvements convulsifs de son visage, [illegible] rôle saccadé, son geste [illegible], l'écume qui [illegible] sur ses lèvres, le souffle qui manquait à sa respiration, attestaient l'impuissance où il était de parler plus long-temps. Les juges épouvantés [illegible] témoignèrent quelque intérêt, lui dirent qu'il avait besoin de repos. Il se tut. On passa à Camille Desmoulins, accusé d'avoir persiflé la justice du peuple en la comparant aux crimes des tyrans. "Je n'ai pu, dit-il, me défendre qu'avec une arme bien affilée contre mes ennemis, et j'ai prouvé plus d'une fois le dévouement de toute ma vie à la révolution."

Lacroix, interrogé sur sa mission en Belgique et sur la disparition d'une voiture qui contenait 400,000 francs d'effets précieux; "Nous avions, dit-il, Danton et moi, acheté du linge pour l'usage des représentans du peuple. Nous avions une voiture d'argenterie qui a été pillée dans un village." Il revendiqua la part principale dans la journée du 31 mai.

Philippeaux démontra son innocence avec la force et la dignité d'un homme pur. "Il vous est permis de me faire périr, dit-il, mais je vous défends de m'outrager." Westermann répondit en soldat qui ne dispute pas sa vie, mais qui préserve son honneur.

A. DE LAMARTINE.
(*La suite à demain.*)

MM. les Editeurs de l'*Abeille*,

Ayant, dans votre journal de ce matin, remarqué la prévention d'un nommé Joseph Barnes, pour vol, et portant le même nom que lui, je vous prierai d'insérer ces quelques lignes afin que je ne sois pas confondu avec lui.

Je suis avec respect, &c.
JOSEPH BARNES,
Encoign. Hôpital & Royale.
Nlle-Orléans, le 8 juillet 1847.

Décès—Les amis et connaissances de Mr. J. Mauton et de son épouse Mme Eliza Catrein, sont priés d'assister au convoi et enterrement de leur fils *Victor*, âgé de six mois, décédé hier à quatre heures et demie de l'après-midi. L'enterrement aura lieu aujourd'hui, à quatre heures et demie de l'après-midi. Son corps est exposé rue de la Levée, entre Louisa et Piété.

☞ J. R. SAILLARD, qui a rempli pendant nombre d'années, la place d'assesseur de propriétés, s'offre aux suffrages des propriétaires de la première municipalité, pour la place d'assesseur.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

Navire à vapeur Mary Kingsland, Davis, pr Brazos.
Austerlitz, Ulrick, pr Boston.
Republic, Blevin, pr Liverpool.
Barque Lord Dufferin, Rainey, pr Liverpool.
Shannon, Newell, pr Trieste.
[illegible], Oxbreigh, pr Cork et un marché.
Goelette Gen Worth, Atwood, pr Baltimore.
Adrian, Tucker, pr Brazos.
Blazer, Smith, pr Boston.
Laura Virginia, Fell, pr Boston.
Dora, [illegible], pr Mobile.
Bravo, Riddle, pr la Havane.
Cornelia, Brown, pr Galveston.

ARRIVÉS.

Navire à vapeur [illegible] Mercy, Robinson, de Philadelphie, via Key West.
Goelette R E Sayre, Jones, de Brazos.
Steamers Oregon, Hiern, de la Mobile.
F M Streck, Streck, de Lafourche.
Sea Bird, Pharphus, de St Louis.
Paul Jones, Wilkinson, de St Louis.
Alhambra, Brickell, de Cincinnati.
Memphis, Fretz, de St Louis.
Belle of the West, Futrey, de Cincinnati.
Louisiana, Lore, de St Louis.
[illegible] Blunt, Morton, de St Louis.
[illegible] Bullock, de Bayou Sara.
[illegible], de Cincinnati.
[illegible], de Vicksburg.
[illegible] Lee, de Nashville.
Wave, Longe, de la côte.
Cotton, Johnson, des Opelousas.

MEMORANDA.

La barque Kipley, partie de Newport, R. I., avec des troupes, pour la Vera-Cruz, a été rencontrée par la latitude de [illegible], longitude [illegible].

DÉPART DES NAVIRES A VAPEUR DE L'ATLANTIQUE.

	D'Europe.	D'Amérique.
Missouri, (Am)	19 juin	[illegible]
Sarah Sands, (Ang)	15 juin	[illegible]
Caledonia, (Ang)	19 juin	[illegible]
Washington, (Am)	1er juil	[illegible]
Britannia, (Ang)	4 juillet	[illegible]

SALLE DE BAL DU JARDIN DE CARROLLTON.
BAL DES PÈRES DE FAMILLE.

UNE liste de souscription est ouverte pour un Bal [illegible] des Pères de Famille. Le bal aura lieu [illegible] 17 courant. S'adresser à M. [illegible] de la salle de Louis, de 9 heures A. M. à [illegible] P. M.

AVIS.—On désire acheter un jeune mulâtre de 14 à 16 ans, qui soit garanti parfait sujet. Il est inutile d'en présenter, s'il n'est pas [illegible]. S'adresser à F. A. LABAUZE, No 32, rue St. Anne.

DEMANDE D'UNE DOMESTIQUE.

ON demande à acheter ou à louer une NEGRESSE, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, d'un bon caractère; s'adresser rue de Chartres, No. 73.

AVIS—Les personnes qui ont acheté les lots vacants situés dans le faubourg Tréme [illegible] au bureau de M. Lucien Hermann, notaire public, [illegible]
SPEAR & CARMAN, Encanteurs.

A LOUER—Une maison en briques, à deux étages avec dépendances, située rue Moreau, [illegible] près de la rue Port. Possession [illegible] 1er novembre prochain. Une autre maison en brique, à deux étages avec dépendances, située rue Moreau, contiguë à celle désignée ci-dessus. Possession le 1er septembre prochain. Ces deux maisons sont bien distribuées pour le commerce des esclaves. Pour les conditions, s'adresser à LEOPOLD JEANNETY, 26 rue St-Louis.

F. F. MARBAIL.

LE Manuel annuaire de la santé de F. V. Raspail, "nouvelle édition" augmentée d'un rapport exact des poids et mesures anciens et nouveaux. En vente chez V. HÉBERT, 149, rue de Chartres.

ECHO DES FEUILLETONS.

LE 1me numéro de l'Echo des Feuilletons, contenant "Les Trois Sœurs" par Arsène Houssaye, vient d'être mis en vente. V. HÉBERT, agent, 149, rue de Chartres.

L'IMAGE, revue [illegible] illustrée, paraissant à Paris tous les mois depuis le 1er janvier 1847. Chaque numéro contient 32 pages grand in 8o, orné d'un grand nombre de gravures sur bois. Le prix de la souscription est de $3 50 par an. On s'abonne à la librairie de Victor Hebert, 149, rue de Chartres. 9 juil

L'ILLUSTRATION, journal universel.—Les Nos 214 à 218 sont prêts à être délivrés aux souscripteurs. VICTOR HEBERT, agent, 149, rue de Chartres.

LE LIVRE DES FAMILLES, journal littéraire, historique, artistique et scientifique, etc. etc.—Imprimé avec un grand luxe typographique, [illegible] livraisons, dont chacune paraît le 1er de chaque mois. Chaque livraison se compose de 32 pages de texte à deux colonnes, ornées de 30 à 35 gravures, indépendamment d'un beau portrait ou sujet séparé. Le prix de l'abonnement est de $6 par an. On souscrit chez VOR. HEBERT, 149 rue de Chartres.

CLOUS—200 barillets assortis, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier.

SUCRE RAFFINE—[illegible] barils, en boîtes, en morceaux et en poudre, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier.

DENIMS—53 balles, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier.

CAFE JAVA—100 sacs, 1re qualité, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier.

POIVRE—150 sacs poivre, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier.

CHANDELLES—100 caisses blanc de baleine assorties, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier.

THES—Impérial, poudre à canon, Poughong & Hyson, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier.

SUCRE HAVANE—[illegible] en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier.

COUVERTURES pour navires—4 balles, couvertures blanches, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier.

SALERATUS—16 barils supérieur [illegible] à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier.

CABLE—[illegible] en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier.

SACS EN TOILE—3 balles, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier.

FEVES de la Caroline, très [illegible], à vendre par A. LABORDE & Co, 21, Vieille Levée.

BOUCHONS ordinaires, bouchons longs et bouchons à damejeannes, à vendre par B. TALAMON, 108, rue Royale.

[illegible]

☞ [illegible] absence de la ville, EDOUARD BARNETT [illegible] J. M. WILSON. 9 juil

PENDANT l'absence momentanée du consul [illegible] M. F. [illegible] prendra [illegible] consulat.

REQUISES LOCALES.

Les Requises Locales [illegible] sont prêtes [illegible] en vente à la librairie de V. Hébert, 149, rue de Chartres. Prix: $1 50. 9 juil

EN VENTE à la librairie de Victor Hebert, 149 rue de Chartres:
Le Mendiant Noir, par Paul Feval.
La Circassienne, par Alex. de Lavergne.
Les Péchés Mignons, par Gondrecourt.
Ces trois ouvrages forment le 156me volume de la Semaine Littéraire. On peut se procurer [illegible] séparément. 8 juillet

AGENCE DE LA SOCIETE [illegible] MANDE DE LA NLLE-ORLEANS,
Et Bureau de Placement.
Rue St-Louis, No [illegible]

LES personnes qui ont besoin d'ouvriers, de domestiques et de travailleurs [illegible], sont priées de s'y adresser. ☞ La Société n'exige rien pour les services qu'elle rend. 7 juil—1an

AVIS.—A une assemblée des assureurs tenue ce jour, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité: Résolu que la clause suivante, sera insérée dans toutes les polices, contre les pertes en dommages occasionnés au coton, par le feu. C'est une condition de cette assurance, que si l'assuré a dans les lieux désignés par cette police, au moment de l'incendie, plus de coton qu'il n'en est couvert par la police d'assurance, la compagnie ne paiera les dommages que dans la proportion que la somme assurée porte au montant total du risque.
8 juil—12 GEO. C. LAWRASON, Secrétaire.

JEUNE GARDE A CHEVAL.

La compagnie se réunira en comité général, dimanche 11 du courant, à 10 heures et demie du matin, au lieu ordinaire, pour affaires importantes. Tous les membres sont priés d'y assister. Par ordre du Capitaine, CONSTANT RAGON, [illegible]
Nlle-Orléans, 8 juillet 1847. 9 juil

S'est rendu chez le soussigné, le 7 courant, au bout du [illegible] Pontchartrain, une JUMENT BRUNE, [illegible]
SAMUEL HICKHAM.

CONDUIT au dépôt de la 3me Municipalité, rue Baronne: Une mule [illegible]
J L WINTER, capitaine de nuit.

FARINE—1500 barils de débarquement et en magasin, à vendre par JOHN O. WOODRUFF & Co. 22, Magasins. 9 juil

GILETS de soie [illegible] JOHN BELLOW, Jr., 9, Canal.

MOUCHOIRS DE SOIE—En débarquement [illegible] JOHN BELLOW Jr. 9, Canal.

BONNETERIE—A vendre par le soussigné [illegible] JOHN BELLOW Jr. 9, Canal.

CHAPEAUX—20 caisses chapeaux de feutre noirs et blancs, en magasin et à vendre par JOHN BELLOW Jr. 9, Canal.

MAGASINAGE—Au rez de chaussée du magasin à l'épreuve du feu, No. 23, rue de la Douane. DE FOREST & Co.

Très important aux Espagnols. [illegible] ALEMAN & GOMEZ.

AVIS. UNE personne [illegible] M. De CASTEREAU, pharmacien, Encoignure Royale et St-Louis.

A VENDRE POUR CAUSE DE DEPART [illegible]

1500 barils [illegible] BRICK NEW-YORK [illegible] JOHN HAYMAN & Co. No 71, Magasin Rouge.

BLUE LICK—En débarquement, 25 barils de cette Eau célèbre [illegible] H. BONNABEL, Pharmacien, rue Tchoupitoulas.

CAFÉ—20 sacs Havane [illegible] LABORDE & XIQUES, 31, rue de la Commune.

SUCRE DE LA HAVANE—Blanc, brun [illegible] LABORDE & XIQUES, 31, rue de la Commune.

CIGARES—[illegible] LABORDE & XIQUES, 31, rue de la Commune.

MIEL—Blanc, de la Havane, en barils de 30 gallons, à vendre par LABORDE & XIQUES, 31, rue de la Commune.

GRAIN POUR OISEAUX [illegible] B. VALLE, 30, Commune.

ANISETTE—[illegible] AUGUSTE MOLIER, 90 rue St-Louis.

CURACAO ET MARASQUINO—[illegible] AUGUSTE MOLIER, 90 rue St-Louis.

VIN DE CHAMPAGNE—[illegible] de l'Aigle, à vendre par AUGUSTE MOLIER, 90 rue St-Louis.

SAVON DE MARSEILLE—[illegible] AUGUSTE MOLIER, 90 rue St-Louis.

EAU DE FLEUR D'ORANGES—[illegible] AUGUSTE MOLIER, 90 rue St-Louis.

BOUCHONS—120,000 bouchons [illegible] AUGUSTE MOLIER, 90 rue St-Louis.

RIZ DE LA CAROLINE—35 boucauts [illegible] B. VALLE, 30, Commune.

HUILE d'anis et de peppermint [illegible] B. VALLE, 30, Commune.

NOIR ANIMAL—[illegible] B. VALLE, 30, Commune.

VIN DE BORDEAUX—[illegible] B. TALAMON, 108, rue Royale.

VIN de St-George, vieux, à vendre par B. TALAMON, 108, rue Royale.

VIN DE MARSEILLE—40 barriques [illegible] B. TALAMON, 108, rue Royale.

HUILE D'OLIVE DE MARSEILLE—[illegible] B. TALAMON, 108, rue Royale.

SAVON français [illegible] B. TALAMON, 108, rue Royale.

EAU de fleurs d'orange [illegible] B. TALAMON, 108, rue Royale.

[illegible]

JOHN G. WOODRUFF & Co.
MARCHANDS de commission, agents de la ligne de paquebots de la Louisiane et New-York.
JOHN G WOODRUFF, JAMES H WOODRUFF.

COLLEGE DE MANDEVILLE.

[illegible]

ON DEMANDE.

UNE bonne domestique de maison, sachant faire le service de la table. [illegible] No. 169, rue Bourgogne.

DEPOT DES COUVERTURES [illegible]

[illegible] H. DE GOER & RIPPLARD, 25, Magasins.

AVIS.—Les personnes qui ont quelque réclamation contre la succession de feu George L. [illegible] E. A. BRADFORD, 6, Exchange Place.

BUREAU DES ASSESSEURS DES TAXES D'ETAT.

[illegible]

JOSEPH R. BEARD, NOTAIRE, Successeur de Lucien Hermann. Etude No. 25, rue des Magasins. Au Premier.

33 [illegible] LEOPOLD JEANNETY, 26, rue St-Louis.

[illegible] H. DE GOER & RIPPLARD, 21 Magasins.

JUS de Citron très frais en débarquement et à vendre par H. BONNABEL, Pharmacien, Droguerie, rue Tchoupitoulas.

HUILE de Palma Christi, en barils, à vendre par H. BONNABEL, Droguerie, rue Tchoupitoulas.

[illegible] H. BONNABEL, Droguerie, rue Tchoupitoulas.

CONFITURES DE LA HAVANE [illegible] LABORDE & XIQUES, 31, rue de la Commune.

[illegible] LABORDE & XIQUES, 31, rue de la Commune.

FARINE—1000 barils "Gainey", en magasin et à vendre par JOHN O. WOODRUFF & Co.

PLATS COTES [illegible] JOHN O. WOODRUFF.

[illegible] H. DE GOER & RIPPLARD, 21, Magasins.

GRAINES FRAICHES [illegible]

CONSERVES ALIMENTAIRES [illegible]

TEINTURERIE PARISIENNE.

[illegible]

Chapellerie Parisienne.
A. MARCHAL, 42, rue de Chartres.

REÇOIT par le Taima, du Havre, un grand assortiment de Chapeaux qu'il offre à vendre à des prix très réduits. [illegible]

Tous ces chapeaux sortent des maisons les plus distinguées, et ont été fabriqués avec un soin tout particulier.

PARAPLUIES!

Un grand choix de [illegible] à vendre en gros et en détail. [illegible]

Papiers convenables pour les marchés Mexicains.
50 balles papier Florete.
10 caisses papier à lettre,
A vendre en entrepôt par BERTRAND & FINON, Encoignure Royale & Bienville.

A VENDRE en débarquement du navire Ferrers, venant de Bordeaux: 20 barils, 15,000 bouteilles [illegible] V. HARNAN, 87, rue St-Louis.

A VENDRE en débarquement du navire Farrière venant de Bordeaux: [illegible] V. HARNAN, 87, rue St-Louis.

GRAINES FRAICHES de jardin.—Le soussigné informe ses nombreux chalands, qu'il donne [illegible] WM. DINN, 11, Commune.

FEVES A SEMER de la Caroline.—50 sacs, [illegible] WM. DINN, 11 Commune.

[illegible] J. M. CABALLERO, 28, Vieille Levée.

Propriété à vendre.

A VENDRE à des conditions très avantageuses, une jolie petite propriété située [illegible] Jean Baptiste, rive droite du fleuve, à [illegible] mille de l'Eglise et de la Maison de Cour.

C'est une charmante résidence parfaitement établie; il y a dessus une belle maison de maître, [illegible]

AVIS.—La Banque des Citoyens reçoit des [illegible]. 3 juillet V. ALLAIN, président.

A VENDRE,—BON MARCHE.

LE fonds et l'ameublement du magasin de [illegible] rue St-Louis, [illegible] 3 juillet

A LOUER.—L'étage supérieur du magasin No 2, rue de la Commune. S'adresser à LEVI H. GALE, 3 juillet.

[illegible] HOTEL DELMONICO, Broadway, New-York. A. & L. DELMONICO [illegible] New-York, le 10 juin 1847.

MACHINE A LAVER, patentée.—Cette machine [illegible] GRAY & CAMPBELL, 41, Nouvelle Levée.

Livres de droit et de littérature.

A VENDRE à l'amiable pour cause de départ, [illegible] J. P. PEPIN, [illegible]

LE soussigné devant partir du 15 au 20 juillet courant pour France, [illegible] J. P. PEPIN, Eng. Conti et Passage de la Bourse.

A VENDRE à l'amiable, la pratique d'un café bien approvisionné de bonnes liqueurs. Les conditions seront libérales. S'adresser à l'encoignure des rues Dauphine et St-Philippe. 1er juillet.

CONSERVES ALIMENTAIRES.

LE soussigné vient de recevoir un nouvel assortiment des conserves de St-Louis, qu'il offre à vendre aux prix les plus modérés: [illegible] PERSON, Eng. Royale et Dumaine.

EN débarquement du navire LEONIDAS venant de Marseille: [illegible]

[illegible]